

Quels présidents pour les régions ? Les effets pervers des modes de scrutin

Christian Bidégaray

DANS **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE** 2004/4 Vol. 54 , PAGES 595 À 620
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0035-2950

ISBN 2724629868

DOI 10.3917/rfsp.544.0595

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2004-4-page-595?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

QUELS PRÉSIDENTS POUR LES RÉGIONS ? LES EFFETS PERVERS DES MODES DE SCRUTIN¹

CHRISTIAN BIDÉGARAY

Questionnés par l'Observatoire interrégional du politique en 1986, 1998 et 2002, pour savoir quel était l'acteur le mieux placé pour mettre en œuvre les politiques de décentralisation, les personnes interrogées ont privilégié le président de région². Pour autant, en février 2004, lorsque les enquêteurs de la SOFRES ont posé la question : « Pouvez-vous me dire quel est le nom du président de votre région ? », si 30 % des personnes interrogées donnaient la réponse exacte, 6 % citaient un autre nom et 64 % ne savaient pas répondre³. C'est dire si la région et son président souffrent encore d'un déficit de notoriété. À un mois de la consultation électorale, le quart des électeurs, certains d'aller voter, ne savait pas encore pour qui et un sur deux déclarait pouvoir changer d'avis. Aussi Éric Zémour intitule-t-il un de ses articles « Élection cherche électeurs désespérément », *Le Figaro* lui fait écho en titrant « Plus que quinze jours pour passionner les Français » et *Le Monde* : « Le grand loto électoral ». En effet, alors que les élections régionales de 2004 constituaient « la dernière station-service avant le désert » (selon Arnaud Montebourg), on ne peut pas dire que les Français se soient passionnés pour cette consultation. Un sondage Louis Harris, publié par *Libération* une semaine avant le premier tour, témoigne de l'ennui distillé par la campagne des régionales, à laquelle 65 % des personnes interrogées déclarent ne pas s'intéresser. Cette apathie de l'électorat tient probablement à la faiblesse croissante de la participation électorale des Français, à leur volatilité croissante

1. Il ne sera pas traité ici de l'Outre-Mer, qui, du fait des situations particulières de ces territoires, mériterait un traitement spécifique. Rappelons qu'en décembre 2003, les Antillais ont repoussé par référendum la réforme institutionnelle qui leur était proposée par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin dans le cadre des dispositions touchant à la décentralisation, nouveau principe constitutionnel. Dans ces territoires, plus encore qu'en métropole, le vote a été l'occasion d'une sanction du gouvernement, mais aussi de répondre à des enjeux proprement locaux. Ainsi, en Guadeloupe, où le référendum institutionnel de décembre 2003 avait recueilli près de 73 % de « Non », Mme Lucette Michaux-Chevry a essuyé une écrasante défaite face à son adversaire M. Victorin Lurel (PS), qui avait pris la tête du camp du « Non » au référendum et rassemblé près de 59 % des suffrages sur son nom. En Guyane, Antoine Karam a été réélu, battant ainsi M. Léon Bertrand (secrétaire d'État UMP). En Martinique, avec près de 54 % des suffrages, les indépendantistes recueillent le fruit d'un long effort et peuvent porter de nouveau Alfred Marie Jeanne, leur *leader*, à la tête de la région. À la Réunion enfin, contrairement aux élections de 1998, la gauche est allée désunie à la bataille et Paul Vergès (Parti communiste réunionnais) l'a emporté sur Michel Vergoz (PS-Verts) et Alain Bernard (UMP).

2.

Année de l'enquête	Maires	Président du conseil général	Président du conseil régional	Député
1986	11 %	16 %	18 %	21 %
1998	27 %	14 %	23 %	11 %
2002	13 %	19 %	22 %	13 %

3. Sondage TNS/Sofres pour le compte des télévisions LCI, RTL et le journal *Le Monde*.

(l'électeur zappeur) et à leur réticence de plus en plus manifeste à s'intéresser à des élections pour lesquelles ils se prononcent de plus en plus tardivement.

Mais, ce désintérêt des citoyens trouve également sa source dans l'artificialité de l'échelon régional, coïncé entre la commune, terrain de notabilité et de proximité, et le département, symbole de la tradition républicaine et de l'aide sociale. Trop petite et trop grande à la fois, dotée de compétences limitées, la région française a bien du mal à susciter les passions. Le simple nom des régions suffit à en montrer l'artificialité. Comment qualifier l'habitant du Nord-Pas-de-Calais ? L'habitant de la région Centre est-il un Centré ou un Centriste ? Et que dire de celui qui réside en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), est-ce un Pacais ou un Pacain ? Pourtant, malgré ces handicaps initiaux, les régions se sont peu à peu installées dans le paysage politique français, comme en attestent de multiples sondages de l'OIP. Il existe un sentiment d'appartenance régionale, mais il s'agit essentiellement d'un régionalisme fonctionnel¹, qui donne lieu à un attachement qui se surajoute à celui dont jouissent les autres territoires (communes, départements)².

Cette faible identité régionale retentit sur le personnel politique des régions et, notamment, sur leurs présidents, qui ne se différencient guère des autres membres de la classe politique exerçant des mandats sur le territoire (parlementaires, maires de grandes villes, présidents de conseil général). Au reste, la limitation et la spécialisation des compétences régionales, ainsi que la participation des instances dirigeantes des partis politiques à l'investiture des candidats et à la définition de leurs programmes donnent aux campagnes électorales régionales une uniformité assez troublante. Une synthèse de programmes de 2004, et notamment de ceux des vingt élus socialistes, montre que tous proposent à peu près le même train de mesures. La droite se focalise davantage sur ses bilans au niveau local, la gauche, tablant sur un vote sanction et s'attaquant à la politique gouvernementale, décoche ses flèches contre le bilan de la majorité gouvernementale. Et ce sentiment d'uniformité ne peut que se renforcer lorsqu'on s'intéresse aux candidats à la présidence. Comment ne pas éprouver une sensation de déjà vu quand, d'élection en élection, on retrouve les mêmes têtes ? Un rapide bilan des présidents élus lors des quatre élections qui se sont tenues depuis 1986 dans les vingt-et-une régions de l'hexagone montre que dix-huit d'entre eux ont effectué deux mandats et six ont été élus trois fois³. Tous les présidents en activité se sont représentés en 2004, à l'exception de Robert Savy en Limousin⁴,

1. La région entrepreneur est conçue comme un acteur de la modernisation.

2. Cf. Élisabeth Dupoirier, « Les identités régionales », dans Élisabeth Dupoirier (dir.), *Régions, la croisée des chemins, Perspectives françaises et enjeux européens*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 185-200.

3. Ont fait trois mandats (ou presque) : Valéry Giscard d'Estaing en Auvergne, Jacques Blanc en Languedoc-Roussillon, Robert Savy dans le Limousin, René Garrec en Basse-Normandie, Charles Baur en Picardie et Jean-Pierre Raffarin dans le Poitou-Charentes.

Ont été élus à deux reprises : Marcel Rudloff en Alsace (1986 et 1992), Jean-Pierre Soisson en Bourgogne (1992 et 1998), Yvon Bourges en Bretagne (1986 et 1992), Maurice Dousset dans le Centre (1986 et 1992), Michel Sapin dans la même région (1998, 2004), Pierre Chantelat en Franche-Comté (1986 et 1992), Michel Giraud en Île-de-France (1986 et 1992), ainsi que Jean-Paul Huchon (1998 et 2004), Gérard Longuet en Lorraine (1992 et 1998), Marc Censi (1986 et 1992) et Martin Malvy (1998 et 2004) en Midi-Pyrénées, Daniel Percheron dans le Nord-Pas-de-Calais (1998 et 2004), Alain Le Vern en Haute-Normandie (1998 et 2004), Olivier Guichard dans les Pays de la Loire (1986 et 1992), Jean-Claude Gaudin en PACA (1986 et 1992), puis Michel Vauzelle (1998 et 2004), Charles Millon en Rhône-Alpes (1988, 1992 et 1998, mais il a cédé la place à Anne-Marie Comparini).

4. Robert Savy (PS) ne souhaitait plus se représenter.

d'Alain Rafestain dans la région Centre ¹, de Charles Baur en Picardie et de Jean-Luc Harousseau dans les Pays de la Loire. Sur vingt nouveaux présidents socialistes, huit ont été réélus et quatre à peine sur les douze autres ont pu faire figure d'inconnus au-delà de leurs frontières régionales : Jacques Auxiette (Pays de la Loire), Pierre Joël Bonté (Auvergne), Jean-Paul Denanot (Limousin) et Claude Gewerc (Picardie).

On peut alors se demander à quoi tiennent ce manque (relatif) d'originalité des compétitions régionales et l'absence de caractères propres des présidents de région. Élus à la majorité absolue des conseillers régionaux pendant deux tours et à la majorité relative au troisième tour, les présidents se doivent donc d'être des personnalités capables d'entraîner une adhésion majoritaire ou, à défaut, de rassembler sur leur nom une coalition d'élus. L'élection des présidents est donc subordonnée au mode d'élection des conseillers. Or, si le mode de désignation du président est resté inchangé depuis l'origine, il n'en va pas de même de celui des conseillers, qui a été soumis à deux régimes, sans que pour autant puissent émerger de nouvelles catégories d'élites politiques.

En adoptant la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne dans le cadre départemental, le législateur de 1985 avait contribué à fragiliser la bipolarisation du système partisan français en ouvrant l'accordéon électoral ². Avec ce mode de scrutin, l'électeur ne pouvait prévoir qui serait élu président de région puisque sa désignation ne pouvait résulter que des marchandages entre les nouveaux conseillers. Et cette malformation congénitale ne pouvait qu'affecter l'exercice du mandat présidentiel. Difficultés d'adoption du budget, obstructions contre certains programmes, fluctuation des politiques de la région, tels sont, parmi d'autres, les maux qui ont affecté l'institution régionale d'une élection à l'autre. Des présidents de coalitions fragiles, telle est la nocivité de la représentation départementale.

C'est pour mettre un terme à cette fragilité due à l'absence de majorité régionale que le gouvernement de Lionel Jospin a fait adopter en 1999 une réforme qui, s'inspirant des solutions adoptées en matière d'élections municipales, dégage une majorité claire dont le chef sera élu président de région. Inappliquée du fait des changements de majorité, la réforme de 1999 a été reprise et amendée par le gouvernement Raffarin. Désormais, les présidents sont les *leaders* d'une majorité cohérente. Mais, si la réforme adoptée en 2003 a permis de désigner beaucoup plus clairement les présidents, elle ne semble pas avoir permis de dégager de nouvelles élites. Des présidents, *leaders* d'une majorité claire, mais notabiliaire, telle est l'obscur clarté du nouveau mode de scrutin.

DES PRÉSIDENTS DE COALITIONS FRAGILES OU LA NOCIVITÉ DE LA PROPORTIONNELLE DÉPARTEMENTALE

On sait que de 1956 (date du découpage de la France en circonscriptions d'action régionale) jusqu'à 1986 (date à laquelle la région a été élevée au rang de collectivité

1. Alain Rafestain (PS) avait remplacé Michel Sapin lorsque ce dernier était devenu ministre et lui cède la place pour cette élection.

2. Cf. Jean-Luc Parodi, « Proportionnalisation périodique, cohabitation, atomisation partisane », *Revue française de science politique*, 47 (4-5), juin-août 1997, p. 292-311.

territoriale), la route a été longue et précautionneuse. À l'origine, il s'agissait de mettre un peu d'ordre dans le maquis des cartes et des découpages administratifs afin de répondre aux nécessités de la planification et de l'aménagement du territoire. Serge Antoine, responsable de ce découpage, explique ainsi dans *L'Express* comment il a « bricolé » sa carte en tenant compte des départements qu'il voulait préserver, mais aussi du recensement, des données économiques et même... du trafic téléphonique. Nîmes téléphonait plus à Montpellier qu'à Marseille, le Gard a donc été rattaché au Languedoc-Roussillon. Périgueux appelait davantage Bordeaux que Limoges, la Dordogne a été intégrée à l'Aquitaine ¹.

Sur ces bases et marquée du sceau du jacobinisme, la réforme régionale est allée très progressivement et prudemment : décrets du 14 mars 1964 mettant en place les préfets de région et les commissions de développement régional, loi du 5 juillet 1972 qui tirait les leçons de l'échec du référendum du 27 avril 1969 sur la régionalisation et le Sénat, en ne créant que de simples établissements publics régionaux. Les conseils régionaux sont alors composés des parlementaires de la région, des maires des grandes villes et des représentants des conseil généraux. L'exécutif régional est confié au préfet de région, agent du pouvoir central. Il fallut attendre la loi du 2 mars 1982 pour que les lois de décentralisation « tentent de faciliter l'émergence d'une nouvelle citoyenneté établie dans des territoires de proximité » ², en dotant l'établissement public régional de compétences accrues et en prévoyant de faire diriger la région par un président élu par les conseillers, eux-mêmes élus pour six ans au suffrage universel selon les modalités de la loi du 10 juillet 1985 et de textes réglementaires subséquents. Une loi organique du 30 décembre 1985 complétait ces dispositions en limitant à deux le cumul des mandats ou des fonctions électives.

Aussi n'est-ce qu'en 1986, soit trente ans après la création des premiers programmes régionaux d'aménagement du territoire, que la région se dote enfin d'un exécutif élu par des conseillers, eux-mêmes élus au suffrage universel direct. On pouvait donc espérer qu'en le faisant élire par ses pairs, le président de région devienne une personnalité originale au sein du personnel politico-administratif français. Il n'en a pas été ainsi du fait du mode de scrutin retenu. En effet, en envoyant siéger dans les conseils régionaux des majorités hétéroclites, la représentation proportionnelle subordonnait l'élection des présidents à de laborieuses négociations, voire à des compromis fâcheux. Dès lors, sauf majorité homogène au conseil régional, seules des personnalités membres des partis de gouvernement et capables de contrôler de multiples réseaux d'influence pouvaient parvenir à être élus. Or, ces travers n'ont fait que s'aggraver au fur et à mesure que la bipolarisation du système partisan s'est effritée. Des élus de notables, eux-mêmes notables, telles sont les deux leçons qui se dégagent des élections régionales de 1986, 1992 et 1998.

LES PRÉSIDENTS : DES ÉLUS DE NOTABLES

En prévision des échéances législatives de 1986, qui se présentaient sous de mauvais auspices pour le parti socialiste, le président Mitterrand a fait adopter un mode de scrutin identique pour les élections législatives et régionales. Loin de la

1. Cf. *L'Express*, 5 mars 2004, p. 56 et suiv.

2. Élisabeth Dupoirier, « Conclusion générale. Où en est la construction des espaces publics régionaux ? », dans Élisabeth Dupoirier (dir.), *Régions, la croisée des chemins...*, *op. cit.*, p. 271.

dose homéopathique annoncée par le Président, la loi du 10 juillet 1985 a infligé aux Français « une overdose » (G. Vedel) de représentation proportionnelle. De mauvais esprits suggèrent que l'adoption de la proportionnelle à la plus forte moyenne dans le cadre départemental (avec impossibilité pour les listes n'ayant pas recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés de participer à la répartition des sièges) permettait d'avantager les grandes formations (notamment le PS) tout en ouvrant « l'accordéon électoral »¹ pour introduire le loup FN dans la bergerie RPR-UDF. Cependant, la nouveauté des collectivités régionales et l'absence de personnalités suffisamment fortes pour être connues de tous les électeurs de la région expliquent pourquoi le cadre départemental paraissait le plus adapté. En toute hypothèse et quelles qu'aient été les arrière-pensées justifiant la réforme électorale, celle-ci présentait un certain nombre d'inconvénients qui ont conditionné pour longtemps l'élection à la présidence régionale.

Voter le même jour pour choisir les conseillers régionaux et les députés ne pouvait qu'entraîner une contamination du vote local par le vote national et une subordination du premier au second, comme on le vit en 1986. Cependant, inaugurant la première cohabitation à l'issue de ces élections, la droite rétablit le scrutin uninominal à deux tours pour les élections législatives, mettant ainsi fin à cette lacune, mais le mode d'élection des conseillers et du président de région a été maintenu. Il fallait attendre la première réunion du conseil régional nouvellement élu pour que les conseillers élisent à leur tour leur président. Un exemple fera comprendre aisément l'opacité de ce procédé qui réservait aux élus des listes départementales le soin de désigner le président régional. En 1998, en Île-de-France, le RPR et l'UDF avaient choisi, comme tête de liste, Édouard Balladur à Paris, mais Charles Pasqua dans les Hauts-de-Seine, tandis que les électeurs socialistes pouvaient se prononcer pour la liste de Jean-Paul Huchon dans les Yvelines, mais pour la liste conduite par Dominique Strauss-Kahn dans le Val-d'Oise. Comment l'électeur francilien aurait-il pu deviner qui serait le président de sa région et voter en conséquence ? Le choix de la circonscription départementale pour l'élection des conseillers conduisait à privilégier la représentation d'intérêts *infra* régionaux et le système proportionnel à un tour réservait aux partis la charge de constituer des coalitions de gouvernement. Dès lors, le choix du président résultait le plus souvent de compromis durement négociés entre coalitions plus ou moins hétéroclites. Son élection dépendait donc de ses appuis locaux, de son contrôle éventuel de réseaux départementaux et, plus largement, de ses appuis partisans au sein des instances locales ou nationales, ainsi que des rétributions que son élection pouvait laisser espérer à ses alliés. On comprend ainsi que, reposant sur des majorités de coalitions souvent fragiles, ce type d'élection ait pu s'avérer de plus en plus ingouvernable, du fait de l'atomisation croissante du champ électoral.

En 1986, quatorze des vingt-deux présidents métropolitains ont pu être élus au premier tour en bénéficiant d'une majorité absolue de suffrages. Cependant, dès cette première expérience, plusieurs présidents de région n'ont dû leur élection qu'à l'apport des voix du Front national. Aussi, plusieurs vice-présidences lui ont-elles été attribuées, notamment en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en Haute-Normandie, en Picardie ou en Franche-Comté.

1. Jean-Luc Parodi, « Proportionnalisation périodique, cohabitation, atomisation partisane », art. cité.

Lors des élections du 22 mars 1992, les difficultés se sont accrues. Seuls deux présidents de conseils régionaux ont été élus à la majorité absolue et quatre régions ont bénéficié d'une majorité homogène (Auvergne, Basse-Normandie, Franche-Comté et Pays de la Loire). Les autres conseils régionaux ont dû se résoudre à former des majorités composites à partir d'accords avec un ou plusieurs groupes charnières, car l'offre électorale s'était complexifiée du fait de l'émergence des Verts, de Génération Écologie et de la progression du Front national. Dans les 21 régions métropolitaines de l'hexagone, la majorité présidentielle (PCF, PS, Verts, divers gauche) a perdu 194 sièges, l'Union pour la France (RPR, UDF, divers droite) 84, alors que Génération Écologie est passée de 0 à 104 élus, les Verts de 3 à 105 et le Front national à 104. Ainsi, à peine quatre présidents ont-ils pu être élus au premier tour et un seul au second. Tous les autres ont dû attendre le troisième tour à la majorité relative. Aussi l'élection des présidents s'est-elle avérée fort périlleuse pour la droite du fait du poids des voix FN, périls d'autant plus grands que les *leaders* de la droite parlementaire avaient décidé de refuser *a priori* toute entente avec cette formation. C'est ainsi qu'en Haute-Normandie, l'élection d'Alain Rufenacht a donné lieu à contestations du fait des votes du Front national. En Lorraine, Jean-Marie Rausch, élu président le 27 mars, a été contraint de démissionner pour être finalement remplacé par Gérard Longuet. En Bourgogne, Jean-Pierre Soisson, alors ministre d'Édith Cresson, a été élu président, mais n'a pu tenir qu'une année avant de remettre sa démission. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la présidence n'est pas allée à Michel Delebarre, mais à la Verte Marie-Christine Blandin, appuyée sur une coalition composite. Au reste, ces perturbations ont affecté l'ensemble des instances régionales (vice-présidents, commissions permanentes, bureaux), ainsi que le vote des budgets.

Un an après la défaite de la droite aux élections législatives de 1997, du fait entre autres du maintien des candidats frontistes au second tour, les élections régionales de 1998, marquées par l'abstention d'environ deux électeurs sur cinq, ont porté la cacophonie à son comble. Trois conseils régionaux seulement ont pu disposer d'une majorité absolue (Basse-Normandie, Limousin et Pays de la Loire), avec une majorité homogène à droite en Pays de la Loire et à gauche dans le Limousin. Partout ailleurs, la formation de la majorité a nécessité de débaucher quelques voix de chasseurs ou d'écologistes ou de convaincre quelques élus de s'abstenir. Or, si les dirigeants de l'UDF et du RPR s'étaient engagés à ce qu'aucun de leurs responsables ne soit élu avec les voix du Front national, il est vite apparu que la victoire reposerait sur des tractations locales avec l'extrême droite. Ainsi s'expliquent plusieurs manœuvres qui ont affecté ces élections : candidats à la présidence invalidés par leurs propres amis, comme en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, absence de quorum pour obtenir le report de l'élection du président de région après le deuxième tour des élections cantonales en Haute-Normandie et en Île-de-France. Mais surtout, alors que l'électorat avait accordé une majorité relative à la gauche, l'élection de présidents de droite, avec le soutien des voix du Front national dans plusieurs régions, déclencha un véritable séisme politique. Pour certains, la situation s'avéra intenable. Ainsi, Jean-Paul Gauzès n'est-il resté président de la Haute-Normandie que cinquante minutes. De même, Marc Censi, élu en Midi-Pyrénées dans les mêmes conditions, a dû démissionner une première fois, avant d'être réélu par une majorité identique et de renoncer définitivement, cédant la place à Martin Malvy (PS). Dans le Centre, Bernard Harang (DL), élu au troisième tour de scrutin avec les voix du Front national, n'a pu se maintenir à son poste que huit jours, pour être remplacé par Michel Sapin, auquel succé-

dera, deux ans plus tard, Alain Rafestain (PS). Ces problèmes ont d'ailleurs conduit Lionel Jospin, Premier ministre, à s'exprimer solennellement sur le perron de l'hôtel Matignon et le président de la République à s'exprimer à la télévision – interventions qui ne sont pas étrangères au vote des conseillers régionaux lors de l'élection des présidents de PACA et d'Île-de-France. Mais l'émotion a été portée à son comble dans quatre cas notoires. Dans la région Rhône-Alpes, où la droite modérée et la gauche étaient à égalité, Charles Millon (DL), président sortant, a été élu au second tour avec 93 voix sur 154, sur intervention, en sa faveur, de Bruno Gollnisch. Cependant, après de nombreuses difficultés de gestion, notamment pour l'adoption du budget, et dépôt d'un recours devant le Conseil d'État¹, l'élection de M. Millon, ainsi que celle de neuf vice-présidents, a été annulée. Une nouvelle élection a porté Mme Anne-Marie Comparini à la présidence de la région au troisième tour, grâce au retrait de Jean-Jack Queyranne (PS) et du report des voix de la gauche plurielle et des écologistes. En Languedoc-Roussillon, Jacques Blanc (DL) a été réélu, dès le premier tour, grâce au soutien du Front national, avec une majorité absolue de 35 voix contre 31 à son adversaire Georges Frêche. En Picardie, Charles Baur (Force démocrate) a pu conserver sa présidence au second tour, avec 30 voix contre 23 au candidat communiste, grâce au retrait du candidat frontiste. Enfin, en Bourgogne, Jean-Pierre Soisson n'a été élu qu'au troisième tour avec l'appui des conseillers régionaux FN. Exclus de l'UDF par François Léotard pour avoir enfreint les consignes de leur direction nationale, Charles Baur, Jacques Blanc et Jean-Pierre Soisson se sont bien gardés de démissionner, témoignant ainsi de l'embarras des forces de droite, dont une forte majorité condamne toute entente avec le FN, mais dont une partie estime nécessaire de l'intégrer dans le jeu politique.

Ainsi, le mode de scrutin retenu semble être grandement responsable du manque de lisibilité et de cohérence des majorités régionales. Il a également favorisé la dérive notabiliaire des élus, car seul ce type de profil pouvait permettre d'exercer un *leadership* territorial². Seuls l'ancrage local et la maîtrise des réseaux institutionnels et partisans permettaient de fédérer des coalitions. Aussi n'est-il pas étonnant que les présidences de région n'aient fait que renforcer les effectifs de la notabilité.

LES PRÉSIDENTS : UNE CATÉGORIE SUPPLÉMENTAIRE DE NOTABLES

Dès 1986, Albert Mabileau constatait que les élections régionales étaient plutôt des élections localisées que des élections locales et il les caractérisait par trois traits : un fort encadrement des formations politiques nationales sur la constitution des listes ; des processus décisionnels et des critères de sélection spécifiques lors de la délivrance des investitures au sein des listes ; un profil notabiliaire classique des candidats au

1. Art. L. 4133-1 du Code général des collectivités territoriales : « Cette élection ne donne lieu à aucun débat ». Or, l'élection de M. Millon avait donné lieu à débat entre lui et M. Gollnisch.

2. Sur le concept de *leadership*, cf. Jacques de Maillard, « De la difficile consolidation des *leaderships* urbains », *Sciences de la société*, 53, mai 2001, p. 107 et suiv. Cf. également Andy Smith, Claude Sorbets (dir.), *Le leadership politique et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003 (Res Publica), avec, notamment, les communications de Olivier Borraz, « Le *Leadership* institutionnel » (p. 127), et de William Genieys, « Le *Leadership* vu du territoire » (p. 207 et suiv).

nouveau mandat électif. Aussi concluait-il à « un nouveau sacre des notables » et à l'inexistence d'un marché politique autonome¹.

Un an plus tard, Christian Wallon-Leducq confirmait cette impression : « À regarder la population des élus régionaux, on éprouve un curieux sentiment de déjà vu, de connu, de défaut d'originalité ». Mais il pensait cependant pouvoir déceler de manière « fugace » un nouveau type de professionnels de la politique, jeunes, compétitifs, ambitieux, avec un sens du contrôle politique très développé, et porteur de « l'idée régionale »². Valable peut-être pour les conseillers régionaux, cette remarque ne semble guère s'appliquer aux présidents de région élus pour la première fois au suffrage universel en 1986, tant leur cursus relève de la notabilité à la française.

Élisabeth Dupoirier en fournit une explication convaincante : « Le scrutin de listes bloquées a permis aux partis de contrôler efficacement le système de candidatures au bénéfice des professionnels de la politique. En tête des listes départementales, des "poids lourds" politiques ayant acquis antérieurement un capital de notoriété personnelle comme député, sénateur, voire comme ministre, concourent pour l'élection du président de région. Ils servent aussi de locomotive au reste de la liste composée d'élus des départements ou des communes ayant échoué aux élections locales ou nationales ou de jeunes espoirs des appareils partisans locaux, pour qui la présence aux élections régionales en position éligible constitue un "banc d'essai" électoral »³. Olivier Nay complète efficacement cette analyse en montrant comment le mandat régional « s'inscrit dans une logique de verrouillage des principaux postes d'influence politique [...]. L'accès au mandat régional vient confirmer une autorité politique établie dans l'espace local. L'influence que ces élus se voient immédiatement reconnaître au sein de l'assemblée régionale, la maîtrise des sources de financement et l'orientation des masses financières vers leur département leur assurent la possibilité de donner sur leur territoire les gages d'une sollicitude sur laquelle repose, en grande partie, leur légitimité à diriger ». Puis, notant l'effet partiellement dissuasif de la loi de 1985 limitant le cumul des mandats, il montre comment les élus parviennent à tourner ces dispositions : « Pour assurer le succès électoral de la liste conduite sous leur autorité dans leur département, certains "feudataires" locaux n'ont pas hésité à prendre la tête de liste, en dépit de l'interdiction légale d'assumer pour eux un mandat supplémentaire [...]. C'est au cours des trois semaines autorisées par la loi pour siéger au conseil régional avant de démissionner que les principaux élus régionaux s'attachent à "verrouiller" les postes d'influence au sein du conseil régional. Ces élus apparaissent particulièrement attentifs au respect des équilibres politiques et territoriaux dans la répartition des vice-présidences de l'assemblée. Ils se montrent notamment soucieux de placer des membres dévoués de leur entourage à des postes clés [...] qui leur permettront – par personnes interposées – de continuer à influencer sur l'élaboration des choix publics »⁴.

1. Albert Mabileau, « La nationalisation des candidatures par la médiation des notables », dans Pascal Perrineau (dir.), *Régions, le baptême des urnes*, Paris, Pedone 1987, p. 27 et suiv.

2. Christian Wallon-Leducq, « La naissance d'élites intermédiaires », dans Annick Percheron (dir.), *La Région An 1, État des régions françaises un an après les élections de 1986*, Paris, PUF, 1987, p. 77 et suiv.

3. Élisabeth Dupoirier (dir.), *Régions, la croisée des chemins...*, op. cit., p. 261 et suiv.

4. Olivier Nay, *La région, une institution. La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, 1997 (Logiques politiques), p. 190.

Une étude des présidents élus en 1986 confirme parfaitement ces diagnostics. Nombre d'entre eux étaient déjà en poste dans la région et sont des personnalités politiques de premier plan. Il suffit d'évoquer les noms de Jacques Chaban-Delmas en Aquitaine, d'Yvon Bourges en Bretagne, d'Edgar Faure en Franche-Comté ou d'Olivier Guichard dans les Pays de la Loire pour s'en convaincre et que dire de Valéry Giscard d'Estaing en Auvergne ?¹ Certes, tous les présidents de région ne présentent pas un *curriculum vitae* aussi fourni que ceux de ces personnalités de premier plan. Une étude de leur passé montre cependant que tous ont cumulé ou cumulent à des degrés divers des mandats municipaux, départementaux, des fonctions gouvernementales et des ressources partisans, sans compter les multiples présidences de groupements ou de syndicats communaux ou intercommunaux dont le cumul échappe à la réglementation en vigueur². Nombreux ont été ceux qui ont été directeurs d'un cabinet ministériel ou conseillers³, ou ont occupé des responsabilités gouvernementales plus ou moins élevées⁴.

Mais surtout, beaucoup de ces élus de 1986 étaient déjà en poste dans des conseils régionaux antérieurs. Certains étaient entrés en fonction dès les années 1970 : Jean-Marie Rausch en Lorraine, Charles Baur en Picardie, Robert Savy en Limousin, Michel Giraud en Île-de-France. Les autres avaient été élus dans les années 1980 : Marcel Rudloff en Alsace, Charles Béraudier en Rhône-Alpes, Noël Josèphe dans le Nord-Pas-de-Calais, Jean-Marie Rausch renouvelé en Lorraine,

1. En matière de cumul de positions et de ressources, les CV de Jacques Chaban-Delmas ou d'Edgar Faure illustrent parfaitement le système de la course aux honneurs depuis la Libération. Exceptionnel, celui du président Giscard d'Estaing en fournit aussi une illustration saisissante. Le voici établi en 1986 : Ancien élève de l'ÉNA et de Polytechnique, inspecteur des Finances, conseiller municipal à Chanonat d'avril 1953 à mars 1959, puis de Chamalières, dont il est en même temps maire, de 1967 à 1974 ; il a été conseiller général du canton de Chamalières de 1958 à 1974 et, à nouveau, depuis mars 1982. Élu député du Puy de Dôme en 1956, 1958, 1962, 1967, 1968 1974, il a été secrétaire d'État aux finances dans le cabinet de Michel Debré en 1959, puis de 1962 à 1966, ministre des Finances de 1969 à 1974, date à laquelle il a été élu président de la République jusqu'en 1981. Il est redevenu député en 1982 et en 1986.

2. Organisée initialement par la loi organique du 30 décembre 1985, la réglementation sur le cumul des mandats a été remaniée par le gouvernement de Lionel Jospin, qui n'est pas cependant parvenu à imposer sa conception initiale du fait de la résistance des sénateurs. S'appliquent, aujourd'hui, les dispositions de la loi organique n° 2000-294 du 5 avril 2000 relative aux incompatibilités entre mandats électoraux et la loi n° 2000-295 relative à la limitation des cumuls des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice. Ces deux textes ont été complétés par la loi n° 2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen, qui corrige la législation antérieure en alignant le régime applicable aux représentants européens sur celui des parlementaires nationaux. Il en résulte qu'un président de conseil régional peut cumuler son mandat avec un mandat de parlementaire, ou avec celui de conseiller général ou de conseiller municipal (mais pas avec celui de président de conseil général, de maire ou de député européen). Rien n'est dit en revanche sur les cumuls avec une fonction ministérielle, mais cette question relève d'une coutume (attribuée à Édouard Balladur et reprise par Lionel Jospin, puis par Jean-Pierre Raffarin) qui postule que, sauf exception (Cf. Hubert Falco à Toulon), les ministres ne cumulent plus leur fonction avec un mandat local.

3. Jacques Blanc (UDF-PR, Languedoc-Roussillon), Charles Béraudier (UDF-CDS, Rhône-Alpes), René Garrec (UDF-PR, Basse-Normandie), Robert Savy (PS, Limousin).

4. Jacques Blanc (UDF-PR, Languedoc-Roussillon), Yvon Bourges (RPR, Bretagne), Jacques Chaban-Delmas (RPR, Aquitaine), Valéry Giscard d'Estaing (UDF, Auvergne), Olivier Guichard (RPR, Pays de la Loire), Edgar Faure (RPR, Franche-Comté), Bernard Stasi (UDF-CDS, Champagne-Ardenne).

Maurice Dousset dans le Centre, Bernard Stasi en Champagne-Ardenne. Faisaient un peu figure d'exception : Dominique Baudis ¹ en Midi-Pyrénées, Roger Fossé ² en Haute-Normandie, Louis Fruchard ³ en Poitou-Charentes, ou Jean-Claude Gaudin ⁴ en PACA.

En 1992, le maintien du mode de scrutin a entraîné les mêmes conséquences. La plupart des présidents sortants ont été réélus, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1

<i>Région</i>	<i>1986</i>	<i>1992</i>
Alsace	Marcel Rudloff (UDF-CDS)	1992-1996, Marcel Rudloff (UDF-CDS) 1996-1998, Adrien Zeller (UDF-CDS/FD)
Aquitaine	1986-1988, Jacques Chaban-Delmas (RPR) 1988-1992, Jean Tavernier (RPR)	Jacques Valade (UDF-PR/DL)
Auvergne	Valéry Giscard d'Estaing (UDF)	Valéry Giscard d'Estaing (UDF)
Bourgogne	1986-1989, Marcel Lucotte (UDF-PR) 1989-1992, Raymond Janot (UDF)	1992-1993, Jean-Pierre Soisson (DVG) 1993-1998, Jean-François Bazin (RPR)
Bretagne	Yvon Bourges (RPR)	Yvon Bourges (RPR)
Centre	Maurice Drousset (UDF-PR)	Maurice Drousset (UDF-PR/DL)
Champagne-Ardenne	1986-1988, Bernard Stasi (UDF-CDS) 1988-1992, Jean Kaltenbach (RPR)	Jean Kaltenbach (RPR)
Franche-Comté	1986-1988, Edgar Faure (UDF-Rad) 1988-1992, Pierre Chantelat (UDF-PR)	Pierre Chantelat (UDF-PR/DL)
Île-de-France	1986-1988, Michel Giraud (RPR) 1988-1992, Pierre-Charles Grieg (RPR)	Michel Giraud (RPR)
Languedoc-Roussillon	Jacques Blanc (UDF-PR)	Jacques Blanc (UDF-PR/DL)
Limousin	Robert Savy (PS)	Robert Savy (PS)
Lorraine	Jean-Marie Rausch (UDF-CDS, DVG)	1992, Jean-Marie Rausch (DVG) 1992-1998, Gérard Longuet (UDF-PR/DL)
Midi-Pyrénées	1986-1988, Dominique Baudis (app. UDF-CDS) 1988-1992, Marc Censi (UDF-PR)	Marc Censi (UDF-PR)
Nord-Pas-de-Calais	Noël Josèphe (PS)	Marie-Christine Blandin (V)
Basse-Normandie	René Garrec (UDF-PR)	René Garrec (UDF-PR/DL)
Haute-Normandie	Roger Fossé (RPR)	Antoine Rufenacht (RPR)
Pays de la Loire	Olivier Guichard (RPR)	Olivier Guichard (RPR)
Picardie	Charles Baur (UDF-PSD)	Charles Baur (UDF-PSD/FD)
Poitou-Charentes	1986-1988, Louis Fruchard (UDF-CDS) 1988-1992, Jean-Pierre Raffarin (UDF-PR)	Jean-Pierre Raffarin (UDF-PR)
PACA	Jean-Claude Gaudin (UDF-PR)	Jean-Claude Gaudin (UDF-PR)
Rhône-Alpes	1986-1988, Charles Béraudier (UF-CDS) 1988-1992, Charles Millon (UDF-PR)	Charles Millon (UDF-PR/DL)

1. Journaliste et présentateur vedette de TF1 et FR3, il succède à son père à la mairie de Toulouse en 1983. Il est élu député européen en 1984, puis conseiller général du Lot-et-Garonne en 1985.

2. Gaulliste, résistant déporté, maire d'Auffay et, depuis 1962, député constamment réélu.

3. Médecin, maire et conseiller général de Mauléon, il est désigné par le conseil général pour représenter le département au conseil régional de Poitou-Charentes. Il devient vice-président du conseil général des Deux-Sèvres et suppléant du sénateur UDF, Jacques Ménard, 1968.

4. Conseiller général des Bouches du Rhône depuis 1982, député des Bouches du Rhône en 1978 et 1981, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, maire du 4^e secteur de Marseille, la présidence de région lui a servi de tremplin vers la mairie de Marseille.

Selon une enquête OIP de 1993 auprès des élus régionaux, deux tiers d'entre eux exerçaient, avant leur élection, des responsabilités à l'échelon local d'un parti politique, un tiers étant en charge de responsabilités partisans au niveau national. Un quart de ces élus détenait, par ailleurs, un mandat de maire, 15 % étaient membres d'une assemblée départementale et 7 % étaient parlementaires. Or, l'enquête montrait que le mandat régional n'était jugé « le plus intéressant » que par 15 % des conseillers interrogés, la moitié d'entre eux préférait au mandat régional le mandat de maire et 21 % le mandat parlementaire. Au reste, en cas de succès à une élection législative, cantonale ou municipale, le mandat régional était, avec le mandat européen, celui que les nouveaux élus abandonnent le plus facilement. Preuve que, pour ces nouveaux notables, la région ne constituait qu'un échelon parmi d'autres d'une stratégie de carrière nationale ou locale : tremplin pour les jeunes professionnels en ascension vers les responsabilités nationales, havre de paix (relative) pour les personnalités de premier rang lassées des tempêtes de la vie nationale.

Analysant les élections des conseillers régionaux de 1992, Pierre Martin se demandait si ces élections ne témoignaient pas d'un début d'émancipation de l'échelon régional à l'égard du national tant dans les stratégies des acteurs politiques que dans le comportement des électeurs¹. Valables peut-être pour les conseillers, ces hypothèses ne semblent pas être confirmées par l'élection des présidents de 1998. En effet, comme le note Claude Patriat, ces élections ont été caractérisées par « l'écrasante prépondérance des élus ayant exercé une fonction ministérielle ou étant titulaires d'un mandat national »². Sur vingt-deux présidents de régions métropolitaines, deux seulement, en Aquitaine et en Franche-Comté, n'ont jamais été ministre ou parlementaire. Neuf ont été réélus³. Quatre étaient des nouveaux venus, mais appartenaient au même bord politique que leurs prédécesseurs⁴. En outre, ils présentaient un profil identique. Tous avaient exercé un mandat de conseiller municipal et/ou général et disposaient d'un mandat parlementaire. Deux avaient également exercé des fonctions ministérielles⁵.

Seule l'alternance a permis d'amener sur la scène régionale des personnalités nouvelles, toutes membres du Parti socialiste⁶.

1. Pierre Martin, « Régionales : des élections sous influence, en voie d'émancipation ? », dans Elisabeth Dupoirier (dir.), *Régions, la croisée des chemins...*, op. cit., p. 249 et suiv.

2. Claude Patriat, « Le trajet de la rivière. L'inéluctable élection des présidents de région en 1998 », dans Pascal Perrineau, Dominique Reyné (dir.), *Le vote incertain. Les élections régionales de 1998*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 241 et suiv.

3. Adrien Zeller en Alsace, Valéry Giscard d'Estaing en Auvergne, Jean-Pierre Soisson en Bourgogne, Jacques Blanc en Languedoc-Roussillon, Robert Savy dans le Limousin, Gérard Longuet en Lorraine, René Garrec en Basse-Normandie, Charles Baur en Picardie, Jean-Pierre Raffarin en Poitou-Charentes.

4. François Fillon succède à Olivier Guichard dans les Pays de la Loire, Josselin de Rohan à Yvon Bourges en Bretagne, Jean-Claude Étienne à Jean Kaltenbach en Champagne-Ardenne et Jean-François Humbert à Pierre Chantelat en Franche-Comté.

5. François Fillon et Josselin de Rohan.

6. Alain Rousset en Aquitaine, Michel Sapin dans la région Centre, Jean-Paul Huchon en Île-de-France, Martin Malvy en Midi-Pyrénées, Daniel Percheron dans le Nord-Pas-de-Calais, Alain Le Vern en Haute-Normandie et Michel Vauzelle en PACA.

Tableau 2

Région	1992	1998
Alsace	1992-1996, Marcel Rudloff (UDF-CDS) 1996-1998, Adrien Zeller (UDF-CDS/FD)	Adrien Zeller (UDF-FD, UDF, UMP)
Aquitaine	Jacques Valade (UDF-PR/DL)	Alain Rousset (PS)
Auvergne	Valéry Giscard d'Estaing (UDF)	Valéry Giscard d'Estaing (UDF app. UMP)
Bourgogne	1992-1993, Jean-Pierre Soisson (DVG) 1993-1998, Jean-François Bazin (RPR)	Jean-Pierre Soisson (app. UDF, app. DL, UMP)
Bretagne	Yvon Bourges (RPR)	Josselin de Rohan (RPR, UMP)
Centre	Maurice Dousset (UDF-PR/DL))	1998, Bernard Harang (UDF-DL) 1998-2000, Michel Sapin (PS) 2000-2004, Alain Rafestain
Champagne-Ardenne	Jean Kaltenbach (RPR)	Jean-Claude Étienne (RPR-UMP)
Franche-Comté	Pierre Chantelat (UDF-PR/DL)	Jean-François Humbert (UDF-PPDF)
Île-de-France	Michel Giraud (RPR)	Jean-Paul Huchon (PS)
Languedoc-Roussillon	Jacques Blanc (UDF-PR/DL)	Jacques Blanc (UDF-DL, DL, UMP)
Limousin	Robert Savy (PS)	Robert Savy (PS)
Lorraine	1992, Jean-Marie Rausch (DVG) 1992-1998, Gérard Longuet (UDF-PR/DL)	Gérard Longuet (UDF-DL, UDF, UMP)
Midi-Pyrénées	Marc Censi (UDF-PR)	1998, Marc Censi (UDF-PR) 1998, Martin Malvy (PS)
Nord-Pas-de-Calais	Marie-Christine Blandin (V)	1998-2001, Michel Delebarre (PS) 2001-2004, Daniel Percheron
Basse-Normandie	René Garrec (UDF-PR/DL)	René Garrec (UDF-DL)
Haute-Normandie	Antoine Rufenacht (RPR)	1998, Jean-Paul Gauzès (RPR) 1998-2004, Alain Le Vern (PS)
Pays de la Loire	Olivier Guichard (RPR)	1998-2002, François Fillon (RPR) 2002-2004, Jean-Luc Harousseau (UDF-UMP)
Picardie	Charles Baur (UDF-PSD/FD)	Charles Baur (UDF-FD, Div D, UMP)
Poitou-Charentes	Jean-Pierre Raffarin (UDF-PR)	1988-2002, Jean-Pierre Raffarin (UDF-DL, DL) 2002-2004, Élisabeth Morin (UMP)
PACA	Jean-Claude Gaudin (UDF-PR)	Michel Vauzelle (PS)
Rhône-Alpes	Charles Millon (UDF-PR/DL)	1998, Charles Millon (UDF-DL/DVD) 1998, Anne-Maire Comparini (UDF)

Pour autant, quoique venant du bord adverse, leurs cursus restent cependant assez voisins. Michel Sapin et Michel Vauzelle sont maires et ils ont en commun avec Martin Malvy, maire lui aussi, la qualité de député. Alain le Vern a été député européen avant d'être élu au Sénat. Michel Sapin et Martin Malvy ont été plusieurs fois ministres du président Mitterrand. Michel Vauzelle en a été le porte-parole, puis le Garde des sceaux. De même, à l'instar de leurs adversaires RPR et UDF, ces présidents socialistes disposent également de ressources partisanses. Daniel Percheron et Alain le Vern ont été secrétaires de fédération. Seuls Alain Rousset et Jean-Paul Huchon paraissent

moins abondamment dotés de ressources en mandats locaux, mais ils disposent d'appuis partisans solides¹.

Le gouvernement de Lionel Jospin s'est attaqué à ce problème en introduisant une modification des règles de cumul et en adoptant un nouveau mode de scrutin. Reprise par le gouvernement Raffarin, la réforme a vu le jour en 2003, mais sa première application en 2004 ne semble pas avoir répondu aux attentes de ceux qui espéraient voir émerger de nouvelles élites.

DES PRÉSIDENTS *LEADERS* D'UNE MAJORITÉ HOMOGENÈME MAIS NOTABILIAIRE OU L'OBSCURE CLARTÉ DU NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

Opaque et aléatoire, puisque incapable de dégager des majorités claires au sein des conseils régionaux, comme l'avait montré l'expérience de 1998, le mode de scrutin adopté en 1985 ne pouvait être maintenu sans danger. Aussi le gouvernement de Lionel Jospin décida-t-il de le modifier par une loi du 19 janvier 1999 qui n'a pu être appliquée, du fait des aléas des élections présidentielles de 2002. C'est donc le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin qui a poursuivi, tout en la modifiant, la réforme entreprise par son prédécesseur, en s'inspirant à son tour de l'expérience concluante des élections municipales dans les communes de 3 500 habitants et plus. Adoptée le 11 avril 2003, la loi vise un double objectif : permettre que toutes les listes significatives aient des élus et, dans le même temps, favoriser l'existence d'une majorité stable et gouvernable en accordant à la liste arrivée en tête une prime de 25 % des sièges, ce qui assure à son *leader* la place de président de région.

Mais si le choix du président de région paraît désormais simplifié et quasiment automatique, puisque il lui suffit d'être le *leader* de la liste arrivée en tête, les dispositions adoptées pour la confection des listes et la participation au second tour ont réservé aux seuls partis de gouvernement la possibilité de parvenir à ce stade, ce qui a rendu plus âpre la lutte entre présidentiables.

UNE ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DÉSORMAIS CLAIRE ET AUTOMATIQUE

Le mode de scrutin adopté par la loi du 11 avril 2003 est simple dans son principe, mais compliqué dans ses applications.

Concernant le principe, les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. La liste arrivée en tête se voit accorder une prime d'un quart des sièges, les trois quarts restants sont distribués entre toutes les listes, y compris celle qui est arrivée en tête. Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il faut alors procéder à un second tour selon les mêmes modalités. En toute hypothèse, la liste victorieuse est assurée d'avoir une majorité au conseil et son *leader* sera porté à la présidence de la région. Ainsi, ce mode de scrutin donne à l'électeur la possibilité de

1. Maire de Pessac, vice-président de la communauté urbaine de Bordeaux, après avoir dirigé les cabinets d'André Labarrère et de Philippe Madrelle, Alain Rousset s'est fortement impliqué dans le développement aquitain. Quant à Jean-Paul Huchon, s'il a eu du mal à se faire reconnaître en Île-de-France, cet énarque, ancien directeur de cabinet de Michel Rocard, a été directeur général du Crédit agricole et de Pinault-Printemps.

choisir directement son président de région, d'où la forte personnalisation de ce type d'élection.

En revanche, les dispositions adoptées pour la mise en œuvre de ce principe sont plus complexes. Tout d'abord, pour répondre aux exigences du principe constitutionnel de parité, les listes doivent faire alterner systématiquement candidats masculins et féminins – listes « chabada » – en nombre égal (à 2 % près). De plus, si le législateur a retenu la région comme circonscription électorale, il a conservé un rôle aux départements. En effet, dirigée par un candidat, la liste régionale regroupe toute une série de co-listiers répartis en autant de sections départementales que de départements dans la région. Mais en voulant ainsi rapprocher les élus des électeurs, le législateur a introduit une grande complication, source d'obscurité pour l'électeur. En effet, le nombre de sièges conquis par chaque section départementale ne peut être établi tant que n'est pas connu le nombre total de sièges conquis par la liste régionale et que ceux-ci n'ont pas été répartis entre les sections en proportion des voix recueillies par la liste dans chaque département. Mais surtout, lorsqu'un second tour est nécessaire, un tri est effectué entre les listes. Ne peuvent se présenter au second tour que les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés. Celles qui n'en obtiennent pas 5 % sont éliminées et celles qui obtiennent entre 5 et 10 % peuvent fusionner avec une liste qualifiée pour le second tour.

Ainsi, les nouvelles dispositions comportaient l'énorme avantage de faciliter l'émergence de majorités régionales et de porter leur *leader* à la tête des exécutifs régionaux. Mais seuls les partis de gouvernement (UMP, UDF, PS) étaient capables de franchir le cap de la majorité absolue au premier tour ou encore celui du seuil de 10 % des suffrages exprimés pour arriver en tête au second tour et accéder à la présidence. Restait donc à savoir qui serait capable de prendre la tête de ces formations et de fédérer les différentes tendances d'un même camp. Était donc posée la question des alliances de premier et de second tour, ainsi que celle de la fusion des listes. Or, de ce point de vue, à la simplification de l'élection du président ont répondu les disputes et les ruptures entre associés rivaux pour la sélection des présidentiables.

UNE SÉLECTION DES PRÉSIDENTIABLES DIFFICILE ET DISPUTÉE

Aucune liste n'a été élue dès le premier tour, malgré l'excellent score de Ségolène Royal en Poitou-Charentes. Aussi a-t-il fallu recourir à un second tour, pour lequel le dispositif législatif a entraîné plusieurs perturbations qui ont retenti directement sur l'élection à la présidence de région. Ainsi, malgré la volonté affichée par la loi de mettre en œuvre le principe constitutionnel de parité, les résultats, efficaces au niveau de la composition des listes, ne se sont pas répercutés au niveau des exécutifs, puisqu'une seule femme préside désormais une région (Ségolène Royal en Poitou-Charentes), contre deux présidentes sortantes : Élisabeth Morin (Poitou-Charentes) et Anne-Marie Comparini (Rhône-Alpes). De ce point de vue, le « machisme » n'est pas encore mort : Ségolène Royal était la seule tête de liste féminine du PS, comme Élisabeth Morin pour l'UMP. En revanche, l'UDF et le Front national ont confié à cinq femmes la direction des listes régionales – la palme revenant à l'alliance LO-LCR, dont la moitié des 22 chefs de file étaient des femmes¹. Illustration plaisante des

1. Il est vrai que les partis ont été plus généreux en ce qui concerne les têtes de listes départementales puisque le PS a désigné 17 femmes et l'UMP une trentaine.

contraintes de la parité, l'accord difficile entre l'UMP Renaud Muselier et l'UDF Rudy Salles en PACA s'est concrétisé par une double galanterie : Renaud Muselier a accepté de figurer en deuxième position de la section départementale des Bouches-du-Rhône derrière l'UDF Viviane Spagnolo et Rudy Salles a été placé en deuxième position de la section départementale des Alpes-Maritimes, derrière Michèle Tabarot, député maire UMP du Cannet.

Mais si la confection des listes « chabada » n'a pas été facile, la loi a simplifié et compliqué à la fois le choix des présidents de région en les obligeant à passer des alliances de premier tour et de les renouveler pour le second.

Pour le premier tour, le choix des partenaires a été conditionné par les directives des appareils partisans (locaux et/ou nationaux), mais aussi par des considérations de personnes et d'opportunité locale. Dans certaines régions, les partis ont préféré se présenter seuls. Tel a été le choix du PCF en Alsace, Aquitaine, Auvergne, Corse, Franche-Comté, Picardie (avec Maxime Gremetz) et en Île-de-France (avec Marie-Georges Buffet). Il en est allé de même pour le MRC de Jean-Pierre Chevènement en Bourgogne, pour les Verts dans huit régions ¹, pour le FN dans les vingt-deux régions métropolitaines et pour le MNR de Bruno Mégret dans treize ². Ailleurs, les formations ont préféré se regrouper. Ainsi, LO et le LCR ont décidé de présenter des listes communes dès le premier tour dans l'ensemble des régions métropolitaines, Corse exceptée. PS, PCF et Verts n'ont fait cause commune que dans huit régions ³. Des listes à deux ou à trois, sans le PS, se sont présentées en Basse-Normandie (PRG-Verts), Franche-Comté (PCF-MRC-PRG), Alsace (MRC-PCF-PRG) et Lorraine (PRG-MRC). Les Verts se sont alliés aux régionalistes en Bretagne (Union démocratique Bretonne-UDB) et en Midi-Pyrénées (Parti Occitan), où ils figurent sur une liste « alternative » ouverte à l'extrême gauche altermondialiste.

La droite, divisée entre UDF et UMP, n'a pu s'entendre pour le premier tour que dans six régions : Alsace, Auvergne, Picardie, Poitou-Charentes, PACA et Rhône-Alpes ⁴. Partout ailleurs, UDF et UMP sont allées seules à la bataille et se sont combattues, souvent rudement, comme en Île-de-France (duel Jean-François Copé, UMP-André Santini, UDF) ou en Aquitaine (duel Xavier Darcos, UMP- François Bayrou, UDF) ⁵.

Les résultats du premier tour sont venus arbitrer entre ces choix. À la surprise des observateurs, qui redoutaient une abstention record, celle-ci s'est fixée au premier tour à 37,9 % des inscrits, mais les résultats ont confirmé le pronostic des instituts de

1. Auvergne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie et Rhône-Alpes.

2. Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Pays de la Loire, PACA, Rhône-Alpes.

3. Bourgogne, Centre, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, PACA.

4. Alsace (Adrien Zeller, UMP) ; Auvergne (Valéry Giscard d'Estaing) ; Picardie (Gilles de Robien, ministre UDF) ; Poitou-Charentes (Élisabeth Morin, UMP) ; PACA, (Liste Renaud Muselier-Rudy Salles) ; Rhône-Alpes (liste Anne-Marie Comparini-Hervé Gaymard).

5. Il n'est pas, ici, tenu compte des petites formations qui sont écartées du choix du président du fait de leur difficulté à franchir le cap des 5 % pour fusionner. Citons dans ces catégories CAP 21 de Corinne Lepage, Génération écologie-Les Bleus, ou encore des mouvements indépendants des partis de gauche ou de droite, comme CPNT ou le Mouvement écologiste indépendant d'Antoine Waechter, le Parti Fédéraliste, ou encore des petites formations classées divers gauche, divers droite, divers écologistes ou régionalistes.

sondage : les électeurs ont émis un vote sanction. Avec 34 % de suffrages, la droite a enregistré son plus mauvais score à des élections régionales depuis leur création en 1986¹. En revanche, avec 40,5 % des voix, la gauche a réalisé un bon score². Contrairement à 2002, une partie du vote d'extrême gauche s'est reportée sur la gauche traditionnelle³. En revanche, là où le Parti communiste se présentait seul, ses résultats ont attesté de sa relative faiblesse. Alain Bocquet a rassemblé 10,7 % de voix sur son nom dans le Nord-Pas-de-Calais, Maxime Gremetz 10,9 % en Picardie, tandis qu'en Île-de-France, Marie-Georges Buffet n'a obtenu que 7,5 % des voix. Quant au Front national, souffrant de la concurrence du MNR et de divers extrêmes droites, il n'a rassemblé que 14,9 % des suffrages (contre 15 % en 1998). Ce score lui a permis cependant d'être présent dans 16 régions de l'hexagone et d'y exercer sa capacité de nuisance pour le second tour. « Vous avez aimé le 21 avril, vous adorez les 21 et 28 mars ! », proclamaient avec délectation les tenants de Jean-Marie Le Pen. Tous les yeux étaient donc fixés sur la région PACA, qui risquait de devenir le bastion de l'extrême droite. Et voici que *Libération* révèle, le 5 février, que Jean-Marie Le Pen ne remplissait pas les conditions administratives pour se présenter en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, information qui s'avéra juridiquement fondée, malgré les protestations véhémentes de l'intéressé criant au complot. Ceci n'empêcha pas le FN de faire son meilleur score dans cette région (22,9 %) et il ne fut éloigné du second tour que dans quatre régions seulement : Pays de la Loire⁴, Auvergne⁵, Limousin⁶ et Bretagne⁷. Partout ailleurs, le FN a pu affronter le second tour⁸.

Si la conclusion d'alliances de premier tour était déjà problématique, la possibilité de fusionner les listes a entraîné un certain nombre de ruptures entre associés rivaux qui s'étaient opposés avec vigueur au premier tour, hypothéquant d'autant les chances de succès du candidat de la liste arrivée en tête au premier tour. Dans deux cas, la gauche a échoué à fusionner avec les Verts : en Champagne-Ardenne, pour la liste de Jean-Paul Bachy⁹, et en Midi-Pyrénées, où Martin Malvy¹⁰, arrivé largement en tête, s'y est refusé. Cependant, la discipline de vote à gauche pouvait laisser ces candidats espérer une victoire. Il n'en est pas allé de même à droite, où la lutte entre candidats UDF et UMP avait été très sévère au premier tour. Aussi la fusion s'est-elle avérée impossible dans quatre régions. En Bourgogne, François Sauvadet¹¹ n'acceptait de fusionner qu'à condition de remplacer Jean-Pierre Soisson en tête de liste, ce

1. 44,7 % en 1986 ; 37,1 % en 1992 ; 36,8 % en 1998.

2. 44,1 % en 1986 ; 35,4 % en 1992 ; 37,1 % en 1998.

3. Selon un sondage sur les intentions de vote pour le second tour, 11 % de ces électeurs disaient vouloir voter pour une liste de droite classique et 84 % avaient l'intention de se prononcer pour une liste de gauche classique.

4. Liste Samuel Maréchal, 9,71 % des s.e.

5. Liste Louis de Condé, 9,6 % des s.e.

6. Liste P. Gibeau 9,3 % des s.e.

7. Brigitte Neveux, 8,5 % des s.e.

8. Il a atteint ou dépassé les 20 % des suffrages en PACA (liste Macary, 22,9 %), en Picardie (liste Guinot, 22,9 %) et en Champagne (liste Subtil, 19,7 %), et obtenu entre 18 et 19 % des voix en Franche-Comté (liste Montel, 18,7 %), Alsace (liste Binder, 18,6 %), Rhône-Alpes (liste Gollnisch, 18,2 %), Nord-Pas-de-Calais (liste Carl Lang, 17,9 %). En revanche, l'entourage direct du *leader* du Front national n'a obtenu que des résultats mitigés : 12,3 % pour sa fille Marine en Île-de-France et 9,7 % pour Samuel Maréchal, son gendre, en Pays de la Loire.

9. Liste Bachy, PS-PC-PRG-MRC, 27,9 % ; Liste Verts (7,5 %).

10. Martin Malvy (PS-PC-PRG, 41,4 % des suffrages) ; liste alternative Verte et citoyenne (8,1 %).

11. François Sauvadet (UDF, 13 %) ; Jean-Pierre Soisson (UMP, 21,8 %).

qu'a refusé l'intéressé. En Basse-Normandie, René Garrec, président UMP sortant, n'a pas fusionné avec l'UDF Philippe Augier¹. Dans le Languedoc-Roussillon, Jacques Blanc², président UMP sortant, n'a pu s'entendre avec l'UDF Marc Dufour. En Franche-Comté enfin, le président Jean-François Humbert³ (UMP) a rejeté l'offre de fusion de l'UDF Gérard Faivre. L'Alsace s'est singularisée, puisque dans cette région, aucune des listes qualifiées pour le second tour n'a accepté de fusionner. Adrien Zeller⁴, président sortant UMP, a décliné l'offre de l'écologiste Antoine Waechter et Jacques Bigot⁵, tête de liste PS-Verts, en a fait autant. Quant à Robert Spieler, tête de la liste d'extrême droite « Alsace d'abord »⁶, il a refusé de fusionner avec Patrick Binder, du Front national.

Mais, même lorsque les fusions ont pu se réaliser à droite, la lutte pour l'exécutif régional a été très vive. Ayant été attaqués à longueur de campagne par les membres de l'UDF, les candidats UMP n'ont guère été enclins à leur abandonner leurs positions d'éligibles et ce, d'autant plus que les exigences de François Bayrou différaient fortement de ce que Jean-Claude Gaudin, président de la commission des investitures de l'UMP, se disait prêt à accepter. D'où l'âpreté et la longueur des négociations. En témoigne l'exemple de celles-ci en Lorraine : après une nuit de négociation, Gérard Longuet, président sortant, est parvenu à rallier ses deux *challengers*, Nathalie Griesbeck, tête de liste UDF, et Jean-Louis Masson, sénateur UMP dissident, à une solution de compromis, mais à quel prix ? Pour satisfaire Jean-Louis Masson, il fut décidé que deux de ses colistiers, dont la député UMP Marie-Jo Zimmermann, figureraient sur une liste d'union en position éligible, mais Jean-Louis Masson lui-même ne figurerait plus sur la liste. En même temps et pour répondre aux revendications de l'UDF, treize candidats UDF seraient également placés sur la liste, dont huit en position éligible, mais Mme Griesbeck a préféré conserver son mandat de conseillère générale et de maire adjoint de Metz, en vue des municipales de 2007. Des marchandages identiques ont eu lieu ailleurs. En Île-de-France, Jean-François Copé et André Santini ont finalement réussi à faire liste commune⁷. En Haute-Normandie, après avoir juré ses grands dieux qu'il n'accepterait aucune fusion avec l'UDF, Antoine Rufenacht, maire du Havre, a finalement accepté d'intégrer dans sa liste des candidats d'Hervé Morin, député UDF de l'Eure. Quant à l'Aquitaine, après de multiples tergiversations, la fusion UMP-UDF a finalement abouti, mais François Bayrou a refusé de figurer sur la liste commune.

La gauche a connu des difficultés similaires. La campagne a attisé les tensions entre écologistes et socialistes en Rhône-Alpes et les Verts se sont plaints du mépris du PS en Champagne-Ardenne, ainsi qu'en Limousin. Alors que Marie-Georges Buffet avait déclaré qu'elle ne voulait pas de l'accord programmatique dont la conclusion était, pour le PS, une condition *sine qua non* en Île-de-France, elle a finalement accepté un accord avec Jean-Paul Huchon. En Picardie, le communiste Maxime Gre-

1. René Garrec (UMP, 28,7 %) ; Philippe Augier (UDF, 9,3 %).

2. Jacques Blanc (UMP, 24,2 %) ; Marc Dufour (UDF, 5,7 %).

3. Jean-François Humbert (UMP, 26,7 %) ; Gérard Faivre (UDF, 7,7 %).

4. Adrien Zeller (UMP, 34,1 %) ; Antoine Waechter (MEI, 7,4 %).

5. Jacques Bigot, PS-Verts (20,1 %).

6. Robert Spieler, Alsace d'abord (9,4 %) ; Patrick Binder, Front national (18,6 %).

7. Selon leur accord, André Santini, tête de liste départementale dans les Hauts-de-Seine, figurerait sur la liste régionale fusionnée qui réservait 40 % des places aux candidats centristes, suivant le principe de la proportionnelle (l'UMP avait obtenu 24,8 % des suffrages au premier tour, contre 16,1 % à l'UDF).

metz, arrivé en quatrième position au premier tour et qui exigeait la présidence de la région, a finalement accepté de fusionner sa liste avec celle du socialiste Claude Gewerc. Mais, dans le Nord-Pas-de-Calais voisin, Alain Bocquet, président du groupe communiste à l'Assemblée et tête de liste au premier tour, s'est retiré de la liste d'union en estimant qu'« il fallait qu'il y ait du renouvellement ».

Cependant, malgré ces difficultés pour arriver en position de présidentiable, la désignation des présidents a été beaucoup plus simple que par le passé en raison des effets de bipolarisation créés par le nouveau mode de scrutin. La compétition du second tour s'est effectuée en quatre duels gauche-droite ¹ et dix-sept triangulaires. Les quadrangulaires, parfois envisagées avant le premier tour dans le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France et l'Alsace, avec maintien d'une liste d'extrême gauche, n'ont pas vu le jour. Le 28 mars au soir, au regard des seules majorités composant les conseils régionaux, la France en connaissait les présidents avant même qu'ils n'aient été réunis pour procéder à cette élection. Dans vingt régions, le Parti socialiste avait emporté la majorité des sièges. Son *leader* était donc assuré d'être le futur président. Ce changement, apporté par le nouveau mode de scrutin, est-il si important qu'il le paraît ? La réponse est loin d'être évidente si l'on recherche les signes d'apparition de nouvelles élites politiques. De ce point de vue, la continuité l'emporte sur le changement.

ÉLECTIONS RÉGIONALES, PORTÉE NATIONALE : UNE OCCASION MANQUÉE DE RÉNOVATION DES PRÉSIDENTS DE RÉGION

Avec une participation accrue au second tour (l'abstention ne s'étant élevée qu'à 34,2 %, contre 37,8 % au premier tour) et la victoire dans 20 régions sur 22 en métropole, la victoire de la gauche aux élections de 2004 a retenti comme un véritable coup de tonnerre. Malgré l'activisme des membres de la majorité et du gouvernement dans la campagne, tous les ministres candidats à la présidence de région ont été battus ².

1. Valéry Giscard d'Estaing contre Pierre-Joël Bonté en Auvergne ; Jean-Yves le Drian contre Josselin de Rohan en Bretagne ; Jean-Paul Denanot contre Raymond Archer en Limousin ; Jacques Auxiette contre François Fillon dans les Pays de la Loire.

2. François Fillon (Affaires sociales) dans les Pays de la Loire, Jean-François Copé (porteparole du gouvernement) en Île-de-France, Gilles de Robien (Transports) en Picardie, Jean-Paul Delevoye (Fonction publique) dans le Nord-Pas-de-Calais, Xavier Darcos (Enseignement scolaire) en Aquitaine et Renaud Muselier (secrétaire d'État aux Affaires étrangères) en PACA. Cette participation des ministres à la compétition régionale n'allait pas sans poser des problèmes de cumul, car Jean-Pierre Raffarin avait rappelé que, selon la règle imposée par Jacques Chirac, le cumul entre une fonction ministérielle et un exécutif local serait interdit. Aussi, trois ministres avaient annoncé qu'ils quitteraient le gouvernement pour présider leur région, mais Xavier Darcos, Jean-François Copé, Renaud Muselier, François Fillon, Gilles de Robien, Jean-Paul Delevoye avaient fait savoir qu'ils préféreraient rester au gouvernement si le président de la République le leur demandait. Notons de surcroît que six ministres étaient chefs de section départementale : Roselyne Bachelot (Écologie) dans le Maine-et-Loire, Hervé Gaymard (Agriculture) en Savoie, Alain Lambert (Budget) dans l'Orne, Marie-Thérèse Boisseau (Handicapés) dans l'Ille-et-Vilaine, Dominique Versini (Précarité, exclusion) à Paris et Dominique Bussereau (secrétaire d'État aux Transports) en Charente-Maritime. En outre, cinq figuraient sur une liste : Jean-Jacques Aillagon (Culture) en Moselle, Jean-François Lamour (Sports) et Nicole Guedj (Programmes immobiliers de la Justice) à Paris, François Loos (Commerce extérieur) dans le Bas-Rhin, Pierre-André Wiltzer (Coopération) dans l'Essonne et Nicole Ameline (Parité) dans le Calvados.

Quels présidents pour les régions ?

Paradoxalement les barrières inventées pour freiner le Front national ne l'ont gêné que dans 4 cas sur 22, alors que l'UDF n'est parvenue à franchir le seuil fatidique des 10 % que dans 9 cas sur 15. En gelant 13 % des suffrages en faveur de ses listes, le Front national a handicapé la droite de gouvernement. De plus, divisée par les luttes fratricides du premier tour entre UDF et UMP, celle-ci a été victime d'un mauvais report de voix de l'UDF et la progression de la droite n'a été que de 2 points environ. À l'inverse, l'ancienne gauche plurielle n'a pas souffert de la surenchère de l'extrême gauche et a bénéficié de l'effet amplificateur du second tour, qui l'a portée à plus de 50 % des voix. Dès lors, la droite se retrouve dans une situation de cohabitation inédite, puisqu'elle reste majoritaire au parlement et dans les instances nationales, mais qu'elle a été balayée au niveau régional, comme en témoigne la liste des nouveaux présidents de région.

Tableau 3.

<i>Région</i>	<i>1998</i>	<i>2004</i>
Alsace	Adrien Zeller (UDF-FD, UDF, UMP)	Adrien Zeller (UMP)
Aquitaine	Alain Rousset (PS)	Alain Rousset (PS)
Auvergne	Valéry Giscard d'Estaing (UDF app. UMP)	Pascal Joël Bonté (PS)
Bourgogne	Jean-Pierre Soisson (app. UDF, app. DL, UMP)	François Patriat (PS)
Bretagne	Josselin de Rohan (RPR, UMP)	Jean-Yves Le Drian (PS)
Centre	1998, Bernard Harang (UDF-DL) 1998-2000, Michel Sapin (PS) 2000-2004, Alain Rafestain	Michel Sapin (PS)
Champagne-Ardenne	Jean-Claude Étienne (RPR-UMP)	Jean-Paul Bachy (PS)
Franche-Comté	Jean-François Humbert (UDF-PPDF)	Raymond Forni (PS)
Île-de-France	Jean-Paul Huchon (PS)	Jean-Paul Huchon (PS)
Languedoc-Roussillon	Jacques Blanc (UDF-DL, DL, UMP)	Georges Freche (PS)
Limousin	Robert Savy (PS)	Jean-Paul Denanot (PS)
Lorraine	Gérard Longuet (UDF-DL, UDF, UMP)	Jean-Pierre Masseret (PS)
Midi-Pyrénées	1998, Marc Censi (UDF-PR) 1998, Martin Malvy (PS)	Martin Malvy (PS)
Nord-Pas-de-Calais	1999-2001, Michel Delebarre (PS) 2001-2004, Daniel Percheron (PS)	Daniel Percheron (PS)
Basse-Normandie	René Garrec (UDF-DL)	Philippe Duron (PS)
Haute-Normandie	1998, Jean-Paul Gauzès (RPR) 1998-2004, Alain Le Vern (PS)	Alain Le Vern (PS)
Pays de la Loire	1998-2002, François Fillon (RPR) 2002-2004, Jean-Luc Harousseau (UDF-UMP)	Jacques Auxiette (PS)
Picardie	Charles Baur (UDF-FD, Div D, UMP)	Claude Gewerc (PS)
Poitou-Charentes	1988-2002, Jean-Pierre Raffarin (UDF-DL, DL) 2002-2004, Élisabeth Morin (UMP)	Ségolène Royal (PS)
PACA	Michel Vauzelle (PS)	Michel Vauzelle (PS)
Rhône-Alpes	1998, Charles Millon (UDF-DL/DVD) 1998, Anne-Marie Comparini (UDF)	Jean-Jack Queyranne (PS)

« Un 21 avril à l'envers », a diagnostiqué, non sans raison, François Fillon. Grisée par la victoire du second tour des élections présidentielles de 2002, confortée par celle des législatives de juin, qui avaient semblé remettre la Cinquième Répu-

blique sur ses rails présidentielles, la majorité semble avoir un peu vite vendu la peau de l'ours socialiste. Tablant sur la déconfiture de la gauche et sur son vide programmatique, la droite de gouvernement, toute à ses querelles intestines entre l'UMP et l'UDF et à son « combat des chefs », ne semble pas avoir vu venir le danger. D'où une déroute sans précédent : la gauche dispose de près de deux tiers des sièges (61,3 %) des conseils régionaux (soit 1 152 sièges sur un total de 1 880, alors qu'elle n'en détenait que 782 dans les conseils sortants). À lui seul, le Parti socialiste en détient 640, soit un tiers du total national des postes. Les Verts font une progression considérable en passant de 73 élus à 166. Le parti communiste, en revanche, connaît une progression moindre que celle de ses alliés (184 élus contre 170, outre-mer compris). La droite est laminée. Sur les 14 régions qu'elle dirigeait, elle n'en détient plus qu'une et voit ses élus tomber de 779 à 528. L'UMP ne compte plus que 354 conseillers, contre 577 avant les élections. L'UDF, avec 112 conseillers, enregistre une hausse de 5,6 % du nombre de ses élus. Le Front national passe de 130 élus à 155. « Élections régionales, test national », titre *Le Monde*¹. À l'exception de l'Alsace, c'est un raz-de-marée socialiste, annoncent les journaux. La dimension locale de l'élection des présidents de région disparaît derrière sa portée nationale et l'opinion ne s'y trompe pas, qui réclame un remaniement ministériel. Elle n'aura droit qu'à un gouvernement Raffarin III, que Plantu se plaît à dessiner en Alsacienne. Pour autant, l'application de la nouvelle loi a-t-elle entraîné un véritable bouleversement de la donne électorale ?

« Les élections ont été marquées par deux phénomènes. *Le premier*, relativement classique et attendu, a été l'ampleur du vote sanction [...]. Dernière consultation « intermédiaire » avant les élections décisives, l'élection de mars [...] ne mettait pas en cause la distribution du pouvoir national et se plaçait à un moment critique dans le cycle de popularité de l'exécutif. Les conditions étaient ainsi réunies pour que les oppositions se mobilisent pleinement et que les électeurs de la majorité boudent les urnes ou décident de lancer un avertissement au pouvoir [...]. Jamais une élection intermédiaire sous la Cinquième République n'a vu la logique de la sanction jouer avec une telle force. [...] *La deuxième grande leçon* des élections [...] réside dans l'étonnante participation qui a déjoué nombre de pronostics. Ces derniers avaient projeté, sur les échéances locales de mars, l'apathie civique que les élections des années [précédentes] avaient révélée. C'était ignorer la force mobilisatrice des mécontentements »².

On ne saurait mieux dire, mais cette analyse de Pascal Perrineau concerne... les élections régionales de mars 1992, qui avaient été si catastrophiques pour le Parti socialiste que le président Mitterrand avait été contraint de se séparer d'Édith Cresson, Premier ministre. Et l'on peut reprendre presque mot à mot les termes du diagnostic établi par Jean-Luc Parodi, qui affine alors son modèle des élections intermédiaires³ : « Une double élection intermédiaire au plus bas du cycle électoral »⁴.

1. *Le Monde*, jeudi 1^{er} avril 2004.

2. Pascal Perrineau, « La demande de renouvellement du système politique », dans Philippe Habert, Pascal Perrineau, Colette Ysmal (dir.), *Le vote éclaté. Les élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars 1992*, Paris, Département d'études politiques du Figaro/Presses de Sciences Po, 1992, p. 251.

3. Jean-Luc Parodi, « Dans la logique des élections intermédiaires », *Revue politique et parlementaire*, 903, avril 1983, p. 42 et suiv.

4. Cf. Jean-Luc Parodi, « La double consultation de mars 1992 : à la recherche d'un modèle », dans Philippe Habert, Pascal Perrineau, Colette Ysmal (dir.) *op. cit.*, p. 270 et suiv.

Dès lors, élections régionales sous influence nationale, effectuées selon un mode de scrutin qui redonne vigueur à une bipolarisation affaiblie en gelant les votes extrêmes, comment l'élection de 2004 aurait-elle pu autoriser l'émergence d'une nouvelle classe politique ? L'examen des nouveaux élus montre qu'ils ne diffèrent guère de leurs prédécesseurs.

Il faut en effet se garder de l'impression éventuelle d'un renouvellement total de la classe politique régionale. Parmi les présidents socialistes, six ont été réélus et étaient donc connus des électeurs : Jean-Paul Huchon (Île-de-France), Daniel Percheron (Nord-Pas-de-Calais), Alain Rousset (Aquitaine), Alain le Vern (Haute-Normandie), Martin Malvy (Midi-Pyrénées) et Michel Vauzelle (PACA). Robert Savy ne se représentant pas en Limousin, son successeur ne pouvait être que la tête de liste socialiste, Jean-Paul Denanot. Quant à Michel Sapin, qui avait présidé la région Centre de 1998 à 2000 avant d'entrer au gouvernement, il ne pouvait que récupérer son fauteuil.

D'autres étaient, de longue date, les adversaires du président sortant. Tel est le cas de François Patriat ¹ en Bourgogne, dont le cursus ne s'éloigne guère du profil classique de l' élu régional. On peut en dire autant de Jean-Yves le Drian ². Et que dire de Georges Frêche ³, en délicatesse avec les « éléphants » du PS, adversaire déclaré de Jacques Blanc en Languedoc-Roussillon ou de Jean-Pierre Masseret ⁴ en Lorraine ? Quant à Raymond Forni en Franche-Comté et Ségolène Royal en Poitou-Charentes, tous deux sont des personnalités dont la notoriété est nationale ⁵. Dès lors, seuls quelques élus font figure d'« inconnus », quoiqu'ils ne manquent pas de ressources, mandats locaux et appui partisan : Philippe Duron, en Basse-Normandie ⁶, Pierre-Joël Bonté, vainqueur de Valéry Giscard d'Estaing en

1. Conseiller général de la Côte-d'or, conseiller régional, maire de Chailly-sur-Armançon, président de la communauté de communes de l'Auxois, quatre fois député de la circonscription de Beaune, ministre de l'Agriculture de Lionel Jospin de 2000 à 2002.

2. Député du Morbihan, maire de Lorient de 1982 à 1998, il est depuis longtemps le *leader* de l'opposition à Josselin de Rohan.

3. Maire de Montpellier depuis 1977 et président du district devenu agglomération de Montpellier, membre ou président de multiples comités et conseils.

4. Inspecteur des impôts, conseiller général dès 1979, conseiller municipal à Metz, élu plus jeune sénateur de France en 1983, maire de Hayange en 1995, membre national du Parti socialiste, Jean-Pierre Masseret combat Gérard Longuet depuis 25 ans au sein du conseil régional.

5. Avocat, maire de Delle depuis 1991, plusieurs fois député du Territoire de Belfort (1973-1985, 1988-1993, 1997-2002), représentant de la France au Conseil de l'Europe (1973-1978), membre du Parlement européen (1978-2004), conseiller général du Territoire de Belfort (1976-1982 et 1987), vice-président de la CNIL à trois reprises, membre de la Haute autorité de la Communication audiovisuelle (1985-1986), ancien président de la commission des lois, il a été vice-président (1991-1993, et 1998-2000), puis président de l'Assemblée nationale (2000-2002). Raymond Forni, n'est plus le modeste fils d'immigré qu'il était à sa naissance. Ségolène Royal, énarque, conseiller au tribunal administratif de Paris, avocate, est une championne des responsabilités locales et nationales. Chargée de mission pour les Affaires sociales à la présidence de la République (1982-1988), conseillère municipale de Melle (1989-1995), puis de Niort (1995-2001), conseillère générale des Deux-Sèvres (1992-1998), elle a été élue député des Deux-Sèvres de multiples fois (en 1988, 1993, 1997, 2002) et a été plusieurs fois ministre : ministre de l'Environnement (1992-1993), ministre déléguée chargée de l'Enseignement scolaire (1997-2000), ministre déléguée à la Famille et à l'enfance (2000-2001), ministre déléguée à la Famille, à l'enfance et aux personnes handicapées (2001-2002). Son appartenance au PS ne semble pas la priver de capital social.

6. Agrégé d'histoire, maire de Louvigny depuis 1989, député de 1997 à 2002, il a profité des dissensions de la droite pour renverser René Garrec.

Auvergne ¹, Jacques Auxiette dans les Pays de la Loire ² Jean-Paul Denanot dans le Limousin ³ et Claude Gewerc, en Picardie ⁴.

On ne voit donc pas ce qui différencie ces nouveaux élus de leurs *challengers*, sinon qu'ils sont relativement plus jeunes (59 ans de moyenne d'âge, contre 63 ans pour les présidents sortants) et qu'ils appartiennent moins fréquemment aux professions commerciales ou libérales et davantage à la fonction publique, notamment dans l'enseignement. Corrélativement, leur carrière est marquée par un engagement militant assez fort, notamment dans le syndicalisme ou les instances partisans. Aussi se répartissent-ils au sein du PS en divers courants plus ou moins proches du secrétaire général du Parti socialiste. Sont considérés comme « Fabiusiens » Jean Paul Bachy, Philippe Duron, Claude Gewerc, Alain Le Vern. En revanche, on ne peut pas dire que Georges Frêche, dont les démêlés avec « les éléphants » sont célèbres, soit dans les meilleurs termes avec Laurent Fabius. Sont, en revanche, réputés proches de François Hollande : Jean-Yves Le Drian, François Patriat, Daniel Percheron (proche également de Pierre Mauroy), Jean-Jack Queyranne, Alain Rousset, Ségolène Royal, Michel Sapin. Jean-Paul Huchon est à la fois proche de François Hollande et de Dominique Strauss-Kahn, Jean-Paul Denanot, à la différence de son prédécesseur, a de bonnes relations avec le maire de Limoges. Pour le reste, il est bien difficile de déceler des différences marquées entre les compétiteurs pour la présidence de région. Il suffit d'examiner leurs programmes respectifs pour s'en apercevoir. Deux exemples permettent de découvrir leur similitude et leur manque d'originalité. En Aquitaine, au premier tour, François Bayrou, *leader* de l'UDF, Xavier Darcos, secrétaire d'État UMP à l'enseignement scolaire, et Alain Rousset, président socialiste sortant, font assaut de banalités : « L'Aquitaine avec vous » propose Alain Rousset au premier tour et, dans un élan gaullien, au second tour, « Rassembler l'Aquitaine ! » À quoi le slogan de François Bayrou rétorque : « L'Aquitaine, la vie ensemble ». Plus inventif, Xavier Darcos joue sur les mots et propose : « L'Aquitaine en tête... parce qu'il est temps d'agir ! » À l'électeur de savoir lire entre les lignes pour départager les prétendants. Mais l'imagination n'a pas davantage pris le pouvoir en PACA : « Choisissons la carte de l'avenir », propose la liste de Renaud Muselier, secrétaire d'État UMP aux Affaires étrangères ; « Notre région pour tous », répond Michel Vauzelle, président sortant, qui propose curieusement : « Avec la gauche unie et les écologistes, le vote utile pour le changement ». Singulier message pour un président sortant qui, si on le prenait au pied de la lettre, supposerait de changer de président et de politique régionale, preuve, s'il en était besoin, que l'attaque visait bien le gouvernement et sa majorité. Quant au Front national, il adopte une attitude identique dans les deux régions en affichant sa fidélité à son chef. Ainsi, le bulletin distribué aux électeurs par Guy Macary se pré-

1. Il a, derrière lui, une longue carrière de conseiller municipal de Riom. Il est devenu adjoint au maire avant d'être élu au conseil général en 1979, puis maire de Riom en 1995. Refusant de cumuler les mandats, il a laissé son mandat mayoral lors de son élection à la présidence du conseil général du Puy-de-Dôme en 1998.

2. Maire de La Roche-sur-Yon, conseiller régional depuis 1979, il était un opposant résolu de Philippe de Villiers, président du conseil général.

3. Il a été préféré par les instances locales à un autre prétendant, plus proche de Robert Savy, président sortant. Élu régional et maire d'une commune de 6 000 habitants de la banlieue de Limoges, il est vice-président de la communauté d'agglomérations Limoges métropole.

4. Engagé dans les campagnes législatives et présidentielles de 1981, il est élu conseiller municipal en 1983, puis, après avoir été premier adjoint, succède au maire lorsque ce dernier est élu sénateur. Élu au conseil régional en 1998, il y combattait l'alliance de la droite et du Front national.

sente-t-il ainsi : « Front national pour la Provence, les Alpes, la Côte d'Azur. Liste présentée par JEAN-MARIE LE PEN. Tête de liste désignée : Guy Macary ». Même solution en Aquitaine : « Front national pour l'Aquitaine, liste présentée par Jean-Marie Le Pen, conduite par Jacques Colombier ». Et le tract distribué aux électeurs propose, à côté de la photo du candidat, tête de liste : « Une équipe pour l'Aquitaine. Aux régionales, aux cantonales et aux Européennes, en 2004, tous avec Le Pen ! » Difficile donc de faire la différence entre les listes et de déceler l'émergence d'enjeux régionaux. Dans les deux régions, la nationalisation des enjeux est patente. Les mots d'ordre de l'extrême gauche sont explicites : « LO/LCR. La seule opposition au patronat et au gouvernement ». De même, le MNR de Bruno Mégret, qui se présente comme « La vraie droite, telle que vous l'attendiez depuis longtemps », dénonce des dérives nationales : « Islamisation, impôts, délinquance, injustice, ça ne peut plus durer ! » et en sous-titre : « Après le socialisme qui a ruiné la France, l'UMP, la déception ! » En écho, une profession de foi du Front national permet à Jean-Marie Le Pen de protester de sa bonne foi : « Je dis la vérité. Ils veulent me bâillonner », et à Guy Macary de voler à son secours : « Contre l'arnaque. Je monte au Front », en présentant la hiérarchie de ses propositions : « 1. Rétablir la loi et la sécurité. 2. Garantir nos emplois et notre protection sociale. 3. En finir avec le fiscalisme et la corruption. 4. Contre l'immigration. 5. Pour notre qualité de vie. » Les enjeux sont donc nationaux, la région n'est qu'un prétexte. Et c'est sur ce terrain que répond le candidat socialiste de la région PACA dans sa profession de foi : « Le 21 mars, il nous faut absolument barrer la route au Front national... Le 21 mars, nous devons aussi barrer la route à la droite, au gouvernement de Raffarin... Le 21 mars, nous devons sauver ce qu'est la France... Nous devons rejeter le Front national et Guy Macary... Nous devons rejeter l'UMP et Renaud Muselier... Nous avons une toute autre ambition pour notre Région : faire de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, au cœur de l'arc latin, la région-capitale de la Méditerranée. » Ouf ! Le dernier mot revient quand même à la région.

Mais, objectera-t-on, les régions ont des compétences limitées et spécialisées, il est donc prévisible que, sur chacune de ces compétences, les candidats fassent des propositions relativement identiques. Telle est, en effet, l'impression que l'on ressent à la lecture des programmes des présidents socialistes nouvellement élus, qui s'inspirent probablement des mots d'ordre définis par les instances nationales du parti. Tous ont proposé à peu près la même chose : aider les entreprises et notamment les PME, combattre le chômage par la formation, l'aide sociale et la création d'« emplois tremplins » pour les jeunes (un leitmotiv des programmes du PS) et, dans les régions économiquement sinistrées, lutter contre la désindustrialisation. Enfin, pour promouvoir le développement économique, il s'agit de développer les transports, surtout ferroviaires (TER, TGV), faciliter la recherche et faire appel aux nouvelles technologies, souvent créer de véritables éco-régions.

Une analyse des programmes des candidats de la majorité laisse le même sentiment de redite. Ceci explique d'ailleurs pourquoi l'électeur a eu bien du mal à s'intéresser à ces propositions. Un sondage Louis Harris pour AOL et *Libération*, les 5 et 6 mars 2004, montrait ainsi que près de la moitié des personnes interrogées (48 %) estimait que les propositions de la gauche et de la droite ne présentaient pas de véritables différences et un quart de l'échantillon ne répondait même pas à la question sur les différences entre les deux camps. Un sondage CSA, réalisé pour France Europe Express-France Info, les 28 et 29 janvier 2004, montrait d'ailleurs le peu de saillance de l'institution régionale, puisque 65 % des personnes interrogées estimaient qu'un changement de majorité de leur conseil régional n'aurait pas de conséquences impor-

tantes sur leur vie quotidienne, contre 28 % estimant le contraire ¹. Quant à la personnalité du candidat à la présidence, elle est contrebalancée par le peu d'intérêt que suscite chez l'électeur l'enjeu régional. Ainsi, en PACA, un sondage TNS/SOFRES, réalisé en février 2004 pour l'*Humanité hebdo*, montre que 53 % des personnes interrogées avaient une bonne opinion de Michel Vauzelle, contre 12 % d'avis contraire. 42 % appréciaient Renaud Muselier, mais 16 %, non. Quant à la candidature de Jean-Marie Le Pen, elle suscitait une réponse spécifique : 18 % seulement estimaient qu'il pourrait faire un bon président de région, contre 70 % qui lui étaient hostiles. Mais le nombre des « sans opinion » traduisait bien le déficit de notoriété des prétendants à la présidence de région : ils étaient 35 % à n'avoir pas d'opinion sur les qualités de Michel Vauzelle, 42 % pour Renaud Muselier et Jean-Marie Le Pen. En Île-de-France, un sondage Canal-Ipsos, fin février, montrait l'absence de notoriété de Jean-Paul Huchon ², président sortant, puisque 60 % des Franciliens interrogés étaient dans l'impossibilité de se prononcer sur sa « capacité à faire un bon président de région », alors qu'André Santini recueillait 40 % de soutien sur l'ensemble de l'échantillon et 60 % chez les proches de l'UDF et de l'UMP. Une enquête de Canal-IPSOS pour *Le Figaro* dans la région Rhône-Alpes, en février 2004, montrait des tendances identiques : 24 % de l'échantillon estimaient que Anne-Marie Comparini ferait une bonne présidente, contre seulement 15 % pour Jean-Jack Queyranne... qui l'a finalement emporté. Il est vrai, cependant, qu'ils étaient 61 % pour Anne-Marie Comparini et 73 % pour son *challenger* à se déclarer incapables de se prononcer.

On aurait pu penser cependant que le jugement des électeurs se ferait sur le bilan des présidents sortants. Ce type de réflexion ne semble pas avoir été déterminant sur les résultats du vote. Ainsi, dans la même enquête en région Rhône-Alpes, 44 % des personnes interrogées étaient satisfaites du bilan de Mme Comparini ³ contre seulement 16 % de mécontents ⁴... et pourtant, elle a été battue. Même situation en Bretagne, où Josselin de Rohan a été défait par son adversaire socialiste, alors que 51 % des personnes interrogées se déclaraient satisfaites de son bilan, contre 15 % d'opinion inverse et 34 % de non-réponses (sondage Ipsos pour *Le Point*, en février 2004).

1. Question : « Si, lors des élections régionales de mars prochain, la majorité de votre conseil régional passait à droite/à gauche, diriez-vous que cela aurait sur votre vie quotidienne des conséquences ? »

	Ensemble Français %	Habitants de régions dont le conseil régional est	
		...à gauche %	...à droite %
<i>Importantes</i>	28	32	23
Très importantes	10	12	7
Assez importantes	18	20	16
<i>Pas importantes</i>	65	61	70
Peu importantes	34	32	37
Pas du tout importantes	31	29	33
<i>Ne se prononcent pas</i>	7	7	7
TOTAL	100	100	100

2. « C'est qui le type à côté de Delanoë ? », s'interroge ironiquement un article de *Libération*.

3. Très satisfaits : 3 % ; plutôt satisfaits : 41 %.

4. Plutôt mécontents : 13 % ; très mécontents : 3 %.

De même, en Poitou-Charentes, où 47 % des personnes interrogées étaient satisfaites du bilan de Mme Élisabeth Morin, contre 19 % d'insatisfaits et 34 % qui ne se prononçaient pas, et l'on sait le succès remporté par Ségolène Royal. L'exemple de l'Aquitaine se singularise quelque peu, puisqu'un sondage Ipsos pour *Le Figaro* montre qui ferait un bon président : François Bayrou pour 41 % des personnes interrogées (contre 32 % d'avis contraire), Alain Rousset pour 28 % (contre 14 %) et Xavier Darcos pour 21 % (contre 19 %). Toutefois, les « sans réponses » pour chacun d'entre eux s'élevaient respectivement à 27 %, 58 % et 60 %. Une appréciation du bilan d'Alain Rousset, président sortant, montrait cependant l'impact de son travail de terrain, puisque 48 % des personnes interrogées¹ en étaient satisfaites contre à peine 14 % de mécontents, 38 % ne se prononçant pas.

**

Ainsi, seule une étude détaillée région par région permettrait de mieux découvrir quelle est la part du local et du national dans le choix des électeurs. Dans l'état actuel de cette analyse, les élections des présidents de région de 2004 ne paraissent pas avoir répondu aux attentes de ceux qui espéraient voir émerger de nouvelles élites. Elles restent des élections intermédiaires sous influence nationale.

Seules les élections de Corse semblent avoir permis l'expression de spécificités régionales. Cependant, n'oublions pas qu'elles relèvent d'un mode de scrutin spécifique. Les 51 membres de l'Assemblée de Corse sont élus pour six ans, dans le cadre d'une circonscription unique, au scrutin de liste proportionnelle à deux tours. Si, au premier tour, une liste rassemble plus de 50 % des suffrages exprimés, elle obtient automatiquement 3 sièges, les 48 sièges restants étant partagés entre les listes obtenant plus de 5 % des suffrages exprimés. Si aucune liste n'a dépassé 50 % des suffrages au premier tour, il est procédé à un second tour. La liste qui arrive en tête obtient automatiquement trois sièges, les 48 sièges restants étant partagés entre les listes obtenant plus de 5 % des suffrages exprimés. Rappelons enfin que la Corse avait dit « Non » au référendum du 6 juillet 2003 sur l'unification des structures institutionnelles et que les « dégâts collatéraux » ont été nombreux. Vu la multiplicité des clivages de la société insulaire (et naturellement le seuil très bas d'accès au second tour), comment s'étonner du nombre de listes en compétition (19) et de l'éparpillement des voix ? La stratégie de liste commune n'a pas payé pour les nationalistes, qui ont perdu plus de 3 000 voix par rapport à la consultation de 1999. En définitive, seules 7 listes ont passé la barre des 5 % pour affronter le second tour. Mais, la proportionnelle assurant des sièges à chaque liste, le rapport des forces s'est établi de manière décroissante entre les listes conduites par Camille de Rocca Serra² (15 sièges), Émile Zucarelli³ (9 sièges), Edmond Siméoni⁴ (8 sièges), Paul Giacobbi⁵ (7 sièges), Dominique Bucchini⁶ (4 sièges), José Rossi⁷ (4 sièges) et Simon Renucci⁸ (4 sièges). Toutefois, alors que la gauche détenait la majorité relative, elle n'a pu conquérir la tête de l'exécutif et il a

1. Très satisfaits : 6 % ; plutôt satisfaits : 42 %.

2. UMP, maire de Porto-Vecchio, 25,1 % des suffrages.

3. PRG, maire de Bastia, ancien ministre de la Fonction publique, 18,6 % des suffrages.

4. Aut. indep., 17,3 % des suffrages.

5. Président du conseil général de Haute-Corse, 15,2 % des suffrages.

6. PC, 8,3 % des voix.

7. Président sortant de l'Assemblée de Corse, divers droite, 7,8 % des suffrages.

8. Maire d'Ajaccio, divers gauche 7,7 % des voix.

fallu attendre le troisième tour de scrutin pour que Camille de Rocca Serra (UMP) soit élu président de l'Assemblée territoriale après avoir repoussé l'apport des voix nationalistes, Ange Santini (UMP) étant porté à la tête du conseil exécutif.

Avec des tendances aussi tranchées et difficiles à concilier que celles qui siègent sur les bancs de l'Assemblée de Corse, la présidence de région relève quelque peu de l'équilibrisme, mais au moins atteste-t-elle de la réalité régionale. La Corse semble donc seule en métropole à bénéficier d'une authentique vie régionale.

Christian Bidégaray est professeur de science politique à l'Université de Nice, directeur du laboratoire ERMES, responsable de la filière « Science politique », membre de la Commission des Sondages auprès du Conseil d'État. Il a dirigé *L'État autonome : forme nouvelle ou transitoire en Europe*, Paris, Economica, 1994, et *Europe occidentale : le mirage séparatiste*, Paris, Economica, 1997. Il a aussi notamment publié (avec Claude Emeri) *La constitution en France de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1997 ; (avec Claude Emeri) *La responsabilité politique*, Paris, Dalloz, 1998 (connaissance du Droit) ; « Concurrente ou alliée : l'Union dans l'ombre », dans *Europe : régions et communautés contre les nations, Panoramiques*, 2000. Plus récemment, il est l'auteur de « La constitution européenne ou les effets pervers du "spill over" », dans *L'avenir de l'Union européenne, pour un bilan critique de la convention européenne*, Bruxelles, Bruylant, à paraître en 2004, et « Les embarras de Marianne », dans les *Mélanges en l'honneur du président D. G. Lavroff*, Paris, Dalloz, à paraître en 2004. Ses thèmes de recherche portent sur les institutions politiques, la politique comparée, l'analyse de l'opinion publique et sur les politiques européennes.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

QUELS PRÉSIDENTS POUR LES RÉGIONS ? LES EFFETS PERVERS DES MODES DE SCRUTIN

Les élections régionales de 2004 n'ont pas consacré l'émergence d'une nouvelle catégorie de présidents. Aux présidents surprises, issu de marchandages laborieux entre groupes politiques hétérogènes auxquels donnait lieu la représentation proportionnelle adoptée en 1985, ont succédé des leaders de majorités claires générées par le nouveau mode de scrutin. Pour autant, consacrant les logiques des élections intermédiaires et du vote sanction, l'élection de 2004 n'a été qu'un nouveau « sacre des notables ». Ceux de droite ont été remplacés par ceux de gauche, dont à peine cinq sur vingt-et-un ont pu faire figure d'inconnus. La révision souhaitable des règles de cumul ne suffira probablement pas à assurer la rénovation du personnel politique territorial.

WHO ARE THE REGIONAL PRESIDENTS ? THE SIDE EFFECTS OF THE NEW POLL SYSTEM

The 2004 regional elections did not establish a new type of presidents. Unexpected presidents elected after tedious bargaining among heterogeneous parties – facilitated by the proportional representation introduced in 1985 – have been superseded by clear-cut majority leaders as a result of the new poll system. However, the 2004 elections are nothing but the consecration of the Establishment. Rightist tycoons have been replaced by leftist ones of which only five were totally unknown. The justified change set up by plurality of offices does not seem to be capable of regenerating a new political elite.